

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 001-210101895-20260302-BP2026-BF



N° 26 / 08

SEANCE DU 2 MARS 2026

Nombre de Membres

En Exercice : 14

Présents pour le
vote : 11

Procuration : 1

Votants : 12

Pour : 12

Abstention 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 17 février 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELIER Sophie.,

Absents ou excusés : ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (pouvoir à Laurent CARREZ), VERDET Patricia,

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Vote du budget primitif 2026 - Budget principal de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2026 établi en conformité avec la nomenclature M57 et arrêté comme suit :

Budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	4 193 356,90 €	2 541 352,50 €
Résultat antérieur reporté		1 652 004,40 €
TOTAL DE LA SECTION	4 193 356,90 €	4 193 356,90 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	2 865 392,86 €	831 602,55 €
Virement de la section de Fonctionnement		2 108 299,90 €
Résultat reporté (déficit)	74 509,59 €	
TOTAL DE LA SECTION	2 939 902,45 €	2 939 902,45 €

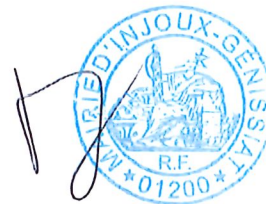
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ